

Mobilité

Zone 30, stationnement vélo, aides financières... Pour promouvoir des modes de circulation moins polluants, la Ville a mis en place un nouveau Plan de Déplacements Doux.

Le Plan de Déplacements Doux

Le premier PDD voté en 2009 visait à améliorer les conditions de pratique du vélo des Madeleinois par :

- Des aménagements cyclables
- Le déploiement de garages et d'arceaux à vélos
- Le développement de liaisons piétonnes
- Des aides à l'achat d'accessoires vélo

Voté le 16 octobre 2019, le nouveau PDD propose de nouvelles aides financières aux habitants et les accompagne dans leur changement de pratiques : achat d'un moyen de transport doux, équipements, prêt d'une trottinette...

Éco-mobilité et espace public mieux partagé

Stationnements vélo : accompagner techniquement et financièrement les copropriétés d'immeubles collectifs qui souhaitent installer un garage ou des places de stationnement vélo sur leur parcelle. [Accéder au formulaire de demande d'aide municipale](#)

Cohabiter en sécurité : des ateliers de bonnes pratiques pour adopter le bon comportement et mieux **appréhender le code de la route**, quelque soit votre mode de transport doux.

Un espace dédié : mise en place d'un atelier voué à la **réparation** et l'**achat d'occasion de vélo et trottinette** dans la future [Zones d'Activités Solidaires](#) (ZAS).

Étendre les zones 30km/h : la Ville sollicitera la MEL afin de passer en zone 30 toutes les voies de desserte intra-communales. La matérialisation de la priorité aux deux-roues dans les rues à sens unique et la généralisation des autorisations de tourner à droite au feu rouge seront également demandées.

Plus d'itinéraires cyclables : développement des double-sens cyclables, accès facilités à la piste cyclable du Grand Boulevard, cédez-le-passage aux feux...

Sécuriser les abords des établissements scolaires : des actions seront mises en place pour **améliorer l'accessibilité douce** et la **sécurité** aux abords des équipements publics et plus particulièrement autour des établissements scolaires.

Compléter l'offre de stationnement : le déploiement des garages et arceaux à vélos se poursuit afin de parfaire le maillage du territoire en lien avec les besoins exprimés par les habitants.

Véhicules moins polluants

Voté le 26 juin 2019, le plan communal de lutte contre la **pollution aux particules fines** vise à :

- Réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère et les émissions de particules fines d'origine locale
- Limiter les effets sur la santé humaine et l'environnement
- Accompagnant la conversion automobile

Conversion des véhicules au bioéthanol et éco-entretien des véhicules [Accéder au formulaire de demande d'aide municipale](#)

Mobilité électrique

La Ville dispose actuellement de deux zones de rechargement de voitures électriques déployées par la MEL [Voir la carte interactive](#). Le service est disponible sur le site <https://www.bluelib.fr>

Installation de point de charge pour véhicule électrique [Accéder au formulaire de demande d'aide](#)

Prêt d'une trottinette classique ou électrique

Dans l'objectif de **tester des moyens de transport doux** sur des trajets du quotidien, la Ville propose de mettre à disposition, par créneaux de 72 heures, une trottinette électrique ou classique.

Le prêt des trottinettes se fait auprès du [service Développement Durable](#) et nécessite les documents suivants :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le versement d'une caution de 300 € pour une trottinette électrique et 30 € pour une trottinette classique (restituée au retour du matériel)

À pied : voir la carte de marchabilité

Image

Les guichets sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h. La gare est fermée le dimanche et jours fériés (la vente est possible 24/24h sur les automates).

Voiture partagée

Cinq stations d'autopartage [Citiz](#) sont situées à La Madeleine Voir sur la [carte interactive](#)

Covoiturage

[On va s'aider](#) : plateforme d'entraide entre habitants dont les objectifs sont le partage d'objets et l'échange de services (dont la recherche de covoitureurs).

[Pass Pass Covoiturage](#) : pour partager les trajets de courte ou moyenne distance dans la Région des Hauts-de-France.

[Application Ilévia covoiturage](#) : elle permet de trouver un covoitureur sur le territoire de la MEL. À chaque trajet, le conducteur et le passager cumulent des points-fidélité qui se transforment en avantages (réductions, bons d'achat, pleins de carburant ou places de concert).

[Application Cmabulle](#) : pour partager entre parents d'une même école, club, association, les trajets des enfants.

Bus et tramway

Plusieurs lignes de bus desservent le territoire madeleinois et trois stations de tramway desservent la Ville: Romarin, Botanique et Saint Maur. Retrouvez tout le réseau sur le [site d'Ilévia](#).

Autres plans de déplacements

Plan de Déplacements Administration : le PDA en vigueur au sein de la collectivité incite les agents à utiliser les moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle. Des vélos et trottinettes sont mis à disposition pour les déplacements professionnels.

Plan de Déplacements d'Entreprise : la Ville propose d'accompagner les entreprises et les commerces dans la réalisation de leur PDE. Il peut concerner les trajets domicile/travail, transports de marchandises, déplacements professionnels des collaborateurs, clients, partenaires, visiteurs, etc.

[Service Développement durable](#)

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 75](tel:0320127975)
developpement-durable@ville-lamadeleine.fr

Voir aussi

[Faire une demande d'aide municipale \(transports doux\)](#)
[Stationnement](#)
[La MEL à vélo](#)

Quelques chiffres

325 arceaux à vélo

8 garages municipaux sécurisés à vélos : réservés aux habitants à 300m autour dans la limite d'une place par foyer. Une place = 30 €/an ou 15 € à partir du 01 juillet

9 stations V'Lille = **193** bornes

1 abri à vélos de **18** places : implanté place du Romarin, il est sécurisé et gratuit. Utilisable pour les vélos

personnels ou V'Lille en location longue durée ([voir les modalités](#))

20 km d'aménagements cyclables